



**Commission de la coopération
transfrontalière et décentralisée**

2112 - Promotion de la coopération européenne

Attribution de subventions

Rapport n° CP/2013/761

Service gestionnaire :

Service relations internationales - Cellule affaires européennes

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente l'attribution de subventions au titre de la coopération européenne.

1. Concours « Nous l'Europe » édition 2014 de l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques Section du Bas-Rhin

L'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA), organise depuis 2004, le concours « Nous, l'Europe ». Il vise à contribuer à l'éveil et au développement de la citoyenneté européenne chez les jeunes, à affirmer la vocation européenne de Strasbourg et de l'Alsace. C'est la section du Bas-Rhin, à l'origine du concours, qui pilote cette opération et en assume la responsabilité nationale.

Ouvert aux élèves des collèges et lycées des pays de l'Union Européenne où l'AMOPA a une section, depuis deux ans, les enfants des classes de CM1 et CM2 d'Alsace y sont associés.

Le sujet du concours pour les élèves de CM1 et CM2 des écoles du Bas-Rhin et du Haut-Rhin est la réalisation d'une pochette d'un CD de l'hymne européen.

Le sujet pour les lycées est d'illustrer les questions suivantes par une carte de l'Europe : Qu'est-ce qu'un député européen ? Comment est-il élu dans votre pays ? Quel est son rôle ? Le sujet pour les quatrièmes et troisièmes de collège est de faire des propositions pour répondre à la question : Comment lutter contre le taux d'abstention élevé ?

Les lauréats des collèges et lycées sont invités à Strasbourg, en mai 2014, durant une session du Parlement Européen. Les lauréats des classes de CM1 et CM1 seront invités à l'Europapark qui fait la promotion des différents pays de l'Europe de manière ludique.

Le budget prévisionnel global du projet s'élève à 17.550 €.

L'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques a sollicité une aide financière du Département de 3.000 €.

La Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, réunie le 7 octobre 2013, s'est prononcée en faveur d'un soutien à hauteur de 1.500 €.

II. Participation au festival international de musique de Stara Loka en Slovénie, du 13 au 16 septembre 2013, dans le cadre du jumelage de Neuviller-la-Roche

Un jumelage européen a été officialisé à Neuviller-la-Roche, en novembre 2008, entre 4 communes de taille similaire, de 4 pays de l'Union européenne : la France, le Portugal (Penela), la Slovénie (Stara Loka) et la Roumanie (Magherani). Le thème d'ensemble du jumelage est l'apport du bénévolat dans la citoyenneté intercommunale européenne.

Dans le cadre de ce jumelage européen, la commune de Stara Loka en Slovénie a invité la société de musique de la vallée de la Rothaine, dont le siège est à Neuviller-la-Roche, à se produire lors d'un festival international de musique, du 13 au 16 septembre 2013. Cette rencontre avait pour objet de permettre un rapprochement entre bénévoles associatifs et de toucher les jeunes bénévoles des deux communes.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 4.585 €.

Le Département du Bas-Rhin est sollicité à hauteur de 1.900 €.

La Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, réunie le 7 octobre 2013, s'est prononcée en faveur d'un soutien, à titre exceptionnel, à hauteur de 1.000€.

III. Projet de session régionale du Parlement Européen des Jeunes du Lycée Professionnel Haute-Bruche de Schirmeck, du 15 au 17 novembre

La 1ère Session régionale Alsace du Parlement Européen des Jeunes – France se déroulera du 15 au 17 novembre 2013, à Schirmeck. La Session régionale est organisée par des élèves en classe de 1ère et des membres du personnel éducatif du Lycée Professionnel de la Cité scolaire Haute-Bruche de Schirmeck. Cet événement réunira une centaine de lycéens et étudiants venus d'Alsace et d'Europe, pour débattre des grandes questions d'actualité européenne.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 22.435 €.

Le Département du Bas-Rhin est sollicité à hauteur de 2.000 €.

La Commission de la Coopération Transfrontalière et Décentralisée, réunie le 7 octobre 2013, a émis un avis défavorable à l'octroi d'un soutien financier sur la base de l'absence d'autofinancement et du public exclusivement lycéen.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17598	65-6574-041	32 256,00 €	13 136,00 €	1 500,00 €
17600	65-65734-041	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €

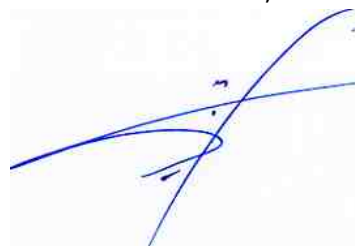
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer deux subventions à l'association AMOPA section du Bas-Rhin et à la commune de Neuviller-la-Roche, conformément au tableau annexé.

Par dérogation au règlement financier départemental, les subventions seront versées en une fois sur présentation du budget final détaillé du projet, au prorata de la réalisation effective des dépenses.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL